

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES SCIENCES DE LA VIGNE ET DU VIN

- *Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.713-1, L.713-3, R. 719-51 à R. 719-112;*
- *Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*
- *Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;*
- *Vu le règlement intérieur de l'achat public en vigueur ;*
- *Vu l'élection, en date du 28 septembre 2016, de M. Alain Blanchard en qualité de directeur de l'ISVV;*

Considérant la décision précédente portant délégation de signature de l'administrateur provisoire de l'ISVV en date du 25 août 2016 qu'il convient de modifier comme suit :

Article 1. Désignation des délégataires

Délégation de signature est donnée aux personnes nommément désignées dans le tableau ci-dessous, ainsi qu'à leur suppléant en cas d'absence ou d'empêchement, à l'effet de signer, au nom d'**Alain BLANCHARD**, directeur de l'institut, les pièces dans les matières et conditions suivantes, à défaut de délégation de signature concurrente et dans les limites de leurs attributions:

- Les actes relatifs à l'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et à la liquidation des dépenses, de fourniture, de service et de mission :
 - d'un montant maximum de **25 000€ HT**, pour les **dépenses hors marché**,
 - quel qu'en soit le montant pour les **dépenses sur marché**.
- Les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;

Structure	Centres financiers	Ordonnateur secondaire	Fonction
ISVV	UB 470 UB 840 IMMO	Alain BLANCHARD	directeur

Structure	Centre financier	délégués suppléants
ISVV	UB 470	Sandrine POLETTO, responsable administrative et financière
		Marie BUSTINGORRY chef du service affaires générales et financières

Structure	Centre financier	délégués suppléants
ISVV	UB 840 IMMO SO 8473 ISVV ss-SO 8473-1M ss-SO 8473-2M ss-SO 8473-3M	Sandrine POLETTO, responsable administrative et financière
		Marie BUSTINGORRY chef du service affaires générales et financières

Article 2. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

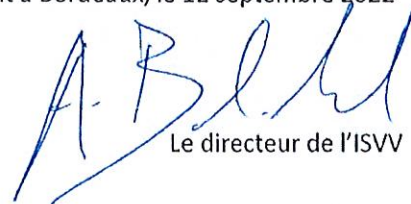
Article 3. Durée

La présente décision prend effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine.

Article 4. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'Université de Bordeaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bordeaux, le 12 septembre 2022


Le directeur de l'ISVV